

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2082

27 août 2008

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	99907	Le Nom de la Fleur S.à r.l.	99891
A.Boizet Sàrl	99931	Ludwig Consult S.à r.l.	99893
A. Di Cato S.à r.l.	99915	Lussert S.A.	99936
Akdime Immobilier Sàrl	99931	Luxanimation Participation S.A.	99892
Amborella Equity	99916	Morgan Stanley Moselle S.à r.l.	99930
A.N.S. Auto New Service Sàrl	99930	Netline S.A.	99934
A Pro-Peau	99890	Norbel S.à r.l.	99906
Atid	99933	Ortwin Pilz Development Center S.à r.l.	99892
Avicene S.A.	99932	Pamplona PE Topco 4 S.à r.l.	99890
Casablanca Congress Centre S.A.	99915	PFPC Luxembourg S.à r.l.	99913
Cerpas S.A.	99935	PNC Global Investment Servicing (Luxem- bourg) S.à r.l.	99913
Changes S.à r.l.	99934	Premiair S.A.	99933
Cosmos Lux International	99922	Prologis European Holdings X S.à r.l.	99909
DIVA and DANCE S.à r.l.	99907	P&T Consulting S.A.	99893
Dynamo Studio Graphique Sàrl	99932	Regard S.A.	99931
Eau'Ceane S.à.r.l.	99932	Regie 1 S.à r.l.	99893
Estèrel Technoinvestments S.A.	99931	Russian Credit Cards No. 2 S.A.	99907
Fin-Contrôle S.A.	99890	SCHAUS et associés S.A.	99932
Finshop S.A.	99923	Silbiotec Uno S.A.	99892
First Logistics AG	99933	Silbiotec Uno S.A.	99892
Foncière Archamps Sàrl	99922	SMC Software Management Consulting S.à r.l.	99891
Gecofet Petroleum S.A.	99936	Société Financière EDITH	99934
GENERAS S.A., Société Générale de Réas- surances	99921	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.	99934
GENERAS S.A., Société Générale de Réas- surances	99923	Spanworx S.A.	99891
Getin International S.à r.l.	99930	Store Merl	99933
Habitus Promotions S.à r.l.	99935	Today Participations S.A.	99923
HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.	99893	United Ventures S.A.	99935
Human Quest (Luxembourg) S.à r.l.	99891	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	99929
Laboratoire Dentaire Kayl S.à r.l.	99935	Xenos (Conseil) S.A.	99914
Labrea Holding S.A.	99936		
Lamyra Holding	99915		

Pamplona PE Topco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.627.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/08/2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008100882/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00710. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

A Pro-Peau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2B, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 61.744.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.

L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

Unterschrift

Référence de publication: 2008100881/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00645. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 16 juillet 2008

- Le siège social est transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} août 2008.

- L'adresse professionnelle des administrateurs est modifié comme suit, et ce avec effet au 1^{er} août 2008:

* Monsieur Thierry HERMANS, Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

* Madame Servane PAOLONI, Administrateur, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

* Monsieur Serge LEFORT, Administrateur, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008100888/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

SMC Software Management Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R.C.S. Luxembourg B 67.707.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
Unterschrift

Référence de publication: 2008100879/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00647. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Spanworx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.
R.C.S. Luxembourg B 98.620.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
Unterschrift

Référence de publication: 2008100878/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00616. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Human Quest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100841/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07440. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 65, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.991.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100840/1278/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05617. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.510.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100845/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11949. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Silbiotec Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100837/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11946. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Luxanimation Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 116.894.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 juillet 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale décide de procéder à la nomination au poste d'administrateur avec effet immédiat de Madame Ariane Payen, demeurant rue Dossin N° 30 à 4000 Liège. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Référence de publication: 2008100890/7430/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ortwin Pilz Development Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 125.447.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.

L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

Unterschrift

Référence de publication: 2008100880/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00646. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Regie 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.018.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
Unterschriften

Référence de publication: 2008100877/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00624. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ludwig Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 48.947.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.
L-6783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
Unterschrift

Référence de publication: 2008100876/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00648. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

P&T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100850/2172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03382. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.565.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before us Notary Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hines Master Fund Management Company S.à r.l. a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 115.217;

here represented by Cintia PROCACI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and Houston (USA), on July 14th, 2008.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "HECF Luxembourg Master 1 S. à r.l.", having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg of July 4, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1674 dated September 5, 2006. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of May 16, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1543 dated June 21, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by 690 class A shares, 1389 class B shares and 7,921 class C shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Amend and restart the article of Association of the Company;
2. Appointment of Class A and class B Managers.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Company's Articles of Association in their Entirety as follow:

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of, Hines Pan European Core Fund, a sub-fund of Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, a mutual investment fund (*fonds commun de placement*) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund and to companies in which Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one million Euros (€ 1,000,000) divided into six hundred and ninety (690) Class A shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class B shares and seven thousand nine hundred twenty-one (7,921) Class C shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The class A ordinary shares, the class B ordinary shares and the class C ordinary shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the "Ordinary Shares".

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment defined below) relating to each class of Ordinary Shares (all together the "Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a "Targeted Investment"). Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as result of an exchange of assets, merger, and contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

In the case where an expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of Ordinary Shares, such expense shall be allocated between the classes of Ordinary Shares according to the following formula:

Expenses not linked to a specific investment x Acquisition cost of each Targeted Investment attributed to each class of Ordinary Shares

Acquisition cost of all the Company's assets

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Ordinary Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above in case a Distribution to which the shareholders of a class of Ordinary Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

Net Asset Value of the class of ordinary Shares concerned x Aggregate amount of the Distributions permissible by law

Aggregate of all positive Net Asset Value of the Company

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Ordinary Share of the class of Ordinary Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Ordinary Shares of the class of Ordinary Shares concerned divided by the total number of Ordinary Shares issued within the relevant class of Ordinary Shares.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to be legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand Euros (€ 2,500,000), divided into twenty-five hundred thousand (25,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100)..

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager

or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in,

any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder Hines Master Fund Management Company S.à r.l., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly..

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Second Resolution

The Sole Partner resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- B Manager - David Scott Braaten, a US Citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-687345-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Hines Master Fund Management Company S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d' Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.217

ici représentée par Cintia PROCACI, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Houston (USA), le 14 juillet 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HECF Luxembourg Master 1 S. à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arлон, ("la Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1674 du 5 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1543 du 21 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) divisé en 690 parts sociales de classe A, 1389 parts sociales de classe B et 7.921 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
2. Nomination Gérants A et de Gérants B.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide unanimement de reformuler entièrement les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines Pan European Core Fund, un sub-fond de Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à un million d'Euros (€ 1,000,000), six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales de Classe A, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1,389) parts sociales de Classe B, sept mille neuf cent vingt et une (7,921) parts sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B et les parts sociales ordinaires de classe C, ainsi que les parts sociales ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des "Parts Sociales Ordinaires".

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires ainsi que tous autres produits (tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé défini plus bas) relatifs à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (tous ensemble les "Produits") seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, un "Investissement Visé"). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires, le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance conservera(ont) la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires. A cette fin, le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance établira(ont) des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsque qu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, et apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe de Parts Sociales Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque ré-évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de Parts Sociales Ordinaires, une telle dépense sera allouée entre les classes de Parts Sociales Ordinaires selon la formule suivante:

Dépenses non liées à un investissement spécifique x Coût d'acquisition de chaque Investissement Visé attribué à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires

Coût d'acquisition de tous les actifs de la Société

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les porteurs de parts de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires auront un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous la forme de (i) dividendes, (ii) d'acquisition de Parts propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société (les "Distributions") dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les porteurs de parts d'une classe de Parts Sociales Ordinaires qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive ont seulement droit à une Distribution égale à:

Valeur Nette d'Inventaire de Parts Sociales Ordinaires concernées x Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable

Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaire positives de la Société

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Part Sociale Ordinaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Parts Sociales de la classe des Parts Sociales Ordinaires concernée divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises dans la classe de Parts Sociales concernée.

Chaque Part Sociale Ordinaire confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2,500,000), représenté par vingt cinq mille (25,000) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (€100)

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associées pourra aussi décider a une compensation pour chaque Gérants

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisées. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions des Gérants. Une telle participation équivalra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines Master Fund Management Company S.à r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime Hines Master Fund Management Company S.à r.l.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date,

l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité le 590-6873745-60, et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 juillet 2008, LAC/2008/30085. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008101130/5770/714.

(080115975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Norbel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.354.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 juin 2008 que:

- Le mandat de gérant de catégorie B de Monsieur Randal Alan Nardone administrateur de sociétés, demeurant au 10, Mountain Laurel Frive, USA-CT 06831 Greenwich, en sa capacité de gérant de catégorie B, a été renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions prises par l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- Monsieur Camille Paulus, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg et Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat, Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés gérants de catégorie A en remplacement des gérants de catégorie A démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors des prochaines résolutions prises par l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008101139/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 20 juin, 2008, que:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, ayant son adresse privée au L-2625 Luxembourg, 10, rue Matthieu Lambert, Schrobilgen, le mandat d'administrateur de Monsieur Fausto BONI, administrateurs de sociétés, ayant son adresse au 36, Via San Vittore I-20123 Milan, Italie, le mandat d'administrateur de Monsieur François TISON, ayant son adresse au 53, rue Orfila F-75020 Paris, France ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008101137/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Russian Credit Cards No. 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.851.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 16 juin 2008, que:

- La société Ernst & Young SA, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach a été nommée en qualité d'auditeur des comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008101136/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

DIVA and DANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.685.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Claude WEINACHTER, ouvrier, né à Luxembourg le 4 septembre 1950, demeurant à L-6930 Mensdorf, 2, Danzplaz;

2. Madame Sandra RICHARD, vendeuse, née à Luxembourg le 1^{er} octobre 1979, matricule n^o 1979 10 01 342, demeurant à L-6930 Mensdorf, 2, Danzplaz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de tous articles de textiles, de confection et d'accessoires de mode, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "DIVA and DANCE S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Claude WEINACHTER, prénommé, quatre-vingt parts,	80
Madame Sandra RICHARD, prénommée, vingt parts sociales	<u>20</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame Sandra RICHARD, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante.

Le siège social de la société est établi à L-9053 Ettelbruck, avenue J-F Kennedy/Centre Commercial Match.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Weinachter, Richard, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008. Relation: DIE / 2008 / 6860. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 0,5 % 62,50 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 août 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008101133/234/86.

(080116000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

ProLogis European Holdings X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.591.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Management II S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.417, acting in its capacity as management company of ProLogis European Properties Fund II, a fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Gareth Alan Gregory, financial reporting manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam, The Netherlands, on 24 June 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis European Holdings X S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.591, (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated August 23, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 2607, dated November 15, 2007, which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 May 2008, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two million nine hundred forty-six thousand and six hundred euro (EUR 2,946,600.-) so as to bring it from its current amount of three million ninety-four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,094,750.-) up to six million forty-one thousand three hundred and fifty euro (EUR 6,041,350.-) by the issuance of one hundred seventeen thousand eight hundred and sixty-four (117,864) new shares without par value.

The Sole Shareholder expressly waives its pre-emptive right, as provided in article 7 of the articles of incorporation of the Company, with respect to the shares newly issued by the Company, as decided in the present resolution.

The Sole Shareholder further resolves to approve the subscription of the all the shares newly issued solely by the company ProLogis European Developments B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands and having its statutory seat located at 115, Schiphol Boulevard NL-1118 BG, Schiphol Airport, The Netherlands, (the "New Shareholder"),

by virtue of a declaration of subscription which shall be attached to the present deed.

The one hundred seventeen thousand eight hundred and sixty-four (117,864) shares newly issued are entirely subscribed and fully paid up by the New Shareholder, by a contribution in kind consisting of six hundred (600) shares representing 100% of the share capital of ProLogis Spain XX S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.534, hereinafter the "Contributed Company", for the aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand six hundred and nine euro and forty-five cent (EUR 2,946,609.45) out of which two million nine hundred forty-six thousand and six hundred euro (EUR 2,946,600.-) are allocated to the share capital of the company and nine euro and forty-five cent (EUR 9.45) are allocated to the free reserve account.

The New Shareholder, through its proxyholder, hereby declares and certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and further to the waiver above, there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of the New Shareholder, unencumbered and freely transferable to the Company;
5. the transfer of the shares in ProLogis Spain XX S.à r.l. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by ProLogis Spain XX S.à r.l. confirming that the New Shareholder is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of these shares, the New Shareholder, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

The reality and the value of the contribution in kind have thus been proved to the undersigned notary by the intermediary financial statements dated 24 June 2008 of the Contributed Company the shares of which are contributed as well as by a certificate issued on 25 June 2008 by a manager of the Contributed Company and by a certificate issued on 25 June 2008 by a manager of the New Shareholder.

These documents will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities after having been initialled *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

As a result of this subscription, the share capital of the Company shall be held as follows:

Shareholders	Shares
The Sole Shareholder, prenamed, one hundred twenty-three thousand seven hundred and ninety shares	123,790
The New Shareholder, prenamed, one hundred seventeen thousand eight hundred and sixty-four shares	117,864
Total: two hundred forty-one thousand six hundred and fifty-four shares	241,654

Second resolution

As a consequence of the resolution adopted above, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

"The Company's share capital is set at six million forty-one thousand three hundred and fifty euro (EUR 6,041,350.-) represented by two hundred forty-one thousand six hundred and fifty-four (241,654) shares without designation of a nominal value."

Reference to the law of December 29, 1971

As the present subscription to the new shares issued by the Company has been fully paid up by a contribution in kind consisting of shares representing 100% of the share capital of the Contributed Company, the Sole Shareholder declares that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29, 1971, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.00).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis Management II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.417, agissant en sa qualité de société de gestion de ProLogis European Properties Fund II, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé établi au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gareth Alan Gregory, financial reporting manager, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 24 juin 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique (l'"Associée Unique") de ProLogis European Holdings X S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.591, (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2607 du 15 novembre 2007, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2008, non encore publié au Mémorial.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent quarante-six mille six cents euros (EUR 2.946.600,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 3.094.750,-) à six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-) par l'émission de cent dix-sept mille huit cent soixante-quatre (117.864) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'Associée Unique, représentée comme indiquée ci-dessus, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription, tel que prévu à l'article 7 des statuts de la Société, concernant les parts sociales nouvellement émises par la Société, tel que décidé par la présente résolution.

L'Associée Unique décide ensuite d'approuver la souscription de l'intégralité des parts sociales nouvellement émises uniquement par la société ProLogis European Developments BV, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi des Pays-Bas, dont le siège social est situé à 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG, Schiphol Airport, Pays-Bas, (le «Nouvel Associé»),

en vertu d'une déclaration de souscription qui restera attachée au présent acte.

Les cent dix-sept mille huit cent soixante-quatre (117.864) parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par le Nouvel Associé, représentée comme indiquée ci-dessus, par un apport en nature constitué de six cents (600) parts sociales, représentant 100% du capital de la société ProLogis Spain XX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.534, ci-après la «Société Contribuée», pour un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille six cent neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 2.946.609,45) dont deux millions neuf cent quarante-six mille six cents euros (EUR 2.946.600,-) sont affectés au capital social de la Société et neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 9,45) sont affectés au compte de réserve libre.

Le Nouvel Associé agissant par son mandataire, déclare et certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et que suite à la renonciation ci-dessus, il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance du Nouvel Associé, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des parts sociales dans ProLogis Spain XX S.à r.l. sera inscrit par une inscription dans le registre des associés de la société concernée.

Un certificat signé par ProLogis Spain XX S.à r.l. confirmant que le Nouvel Associé est bien inscrit comme associé de ladite Société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, le Nouvel Associé, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant par des états financiers intermédiaires de la Société Contribuée datés du 24 juin 2008 ainsi que par un certificat délivré par le gérant de la Société Contribuée et un certificat délivré par le gérant du Nouvel Associé en date du 25 juin 2008.

Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant.

En conséquence de ladite souscription, le capital social sera détenu comme suit:

Associés	Parts sociales
- l'Associée Unique, prénommée, cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix parts sociales	123.790
- le Nouvel Associé, prénommé, cent dix-sept mille huit cent et soixante-quatre parts sociales	117.864
Total: deux cent quarante et un mille six cent cinquante-quatre parts sociales	241.654

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-) représenté par deux cent quarante et un mille six cent cinquante-quatre (241.654) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société suite à l'apport en nature de 100% du capital social de la Société Contribuée, l'Associée Unique déclare que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gareth Alan Gregory et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26187. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101129/7241/200.

(080116004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

**PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PFPC Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

In the year two thousand and eight, on the tenth of July.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFPC Corp., a company organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware,

here represented by Mr Jean Brucher, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Wilmington, USA, on 26 June 2008,

The said proxy, after having been signed "we varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of PFPC Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, (the "Company") incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 12th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 976 of 21 April 2008;

- the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to one deed of the undersigned notary dated 25 June 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read henceforth as follows:

" **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated EUR 900.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 10, rue de Vianden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PFPC Corp., une société de droit de l'état de Delaware, ayant son siège social à 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware,

ici représentée par Monsieur Jean Brucher, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Wilmington, (USA) le 26 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul et unique associé de la société PFPC Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, (la «Société») ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 976 du 21 avril 2008;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date 25 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 900,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, rue de Vianden, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean Brucher et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC / 2008 / 28686. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101128/7241/81.

(080115987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Xenos (Conseil) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 juin 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour XENOS (CONSEIL) S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008100960/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Lamyra Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.285.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 juin 2008

M. Jamil F. El-Khazen a été nommé comme président du conseil d'administration.

Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes LUXREVISION S.à r.l. a été transféré à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 24.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAMYRA HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100961/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 118.678.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 mai 2008

1. Les sociétés MONETREY SERVICES S.A., UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Hans DE GRAAF, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Casablanca Congress Centre S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100965/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

A. Di Cato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 96.590.

—
L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- Monsieur Antoine DI CATO, entrepreneur en retraite, demeurant à L-9084 Ettelbruck, 2, rue Tony Schmit.
- Monsieur Jean DI CATO, ingénieur-entrepreneur, demeurant à L-9122 Schieren, 15, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société A. DI CATO S.à r.l, avec siège social à L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.590, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, alors de résidence à Clervaux, en date du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 6034 de l'année 1989,

- que suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 18 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2001, vol 607, fol 91, case 5, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 622 en date du 22 avril 2002, le capital social a été augmenté d'un montant de quarante-quatre mille treize virgule trente et un euros (44.013,31 €) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf cents (30.986,69) au montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- €), par le versement en espèces d'un montant de quarante-quatre mille treize virgule trente-et-un euros (44.013,31 €). Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par Monsieur Jean DI CATO, prèdit

- que suivant le prèdit acte la quatrième résolution a été erronément indiquée comme suit:

«En considération de l'augmentation de capital et de la participation préalable des associés au capital social, l'assemblée arrête comme suit la répartition des parts sociales de la société:

	parts
Monsieur Antoine DI CATO, prèdit,	600
Monsieur Jean DI CATO, prèdit,	2400
Total: TROIS MILLE PARTS SOCIALES	3000»

Qu'il faut donc lire:

« En considération de l'augmentation de capital et de la participation préalable des associés au capital social, l'assemblée arrête comme suit la répartition des parts sociales de la société:

	parts
Monsieur Antoine DI CATO, prèdit,	250
Monsieur Jean DI CATO, prèdit,	2750
Total: TROIS MILLE PARTS SOCIALES	3000»

Mention

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des comparants d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: A. Di Cato; J. Di Cato, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2008. Relation: EAC/2008/7150. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008101077/203/50.

(080115912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Amborella Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.704.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Alexandre LEVY, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «AMBORELLA EQUITY».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et, procéder à l'émission d'obligations.

4.5 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts et des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin, à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les deux mille (2.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la

Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Laurence MOSTADE, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Jean-François DETAILLE, né le 19 mai 1972 à Namur (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexandre LEVY et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC/2008/28684. — Reçu à 0,50 %: mille euros (€ 1.000,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101134/7241/262.

(080116382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juin 2008

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission d'un Administrateur, Monsieur Michel YARHI.

Quatrième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation par le 45^{ème} Conseil d'Administration de Madame Corinne BURLET, demeurant professionnellement Tour Société Générale à Paris, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel YARHI.

Le mandat d'administrateur de Madame Corinne BURLET a pris effet le 29 mai 2008 et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 MUNSBACH

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

99922

Pour la société *GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances*
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) SA.

Signature

Référence de publication: 2008101143/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 11 juillet 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Philippe MELONI
- Laurent BILLOD
- Jacques BENOÎT
- Simona BORTOLAZZI

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Lemanik Asset Management Luxembourg

14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen

Signatures

Référence de publication: 2008100959/9285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02977. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Foncière Archamps Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.653.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Joseph MAYOR, de son poste de Gérant de la Société avec effet au 03 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mme Johanna Dirkje Martina VAN OORT, de son poste de Gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 03 mars 2008:
- Mr José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet au 31 mars 2008:

- Mme Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008101150/587/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Finshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.757.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2008 tenue extraordinairement le 10 juin 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Giovanni INTERDONATO, des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited, ayant son siège social à Strovolos center, Office 204, 77, Strovolou-Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour FINSHOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101142/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 29 mai 2008

2) Le Conseil prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur et de Vice-Président de Monsieur Michel YARHI.

3) Le Conseil coopte Madame Corinne BURLET, demeurant professionnellement 17, cours Valmy, Tour Société Générale, F-92972 PARIS LA DEFENSE, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Michel YARHI, Administrateur démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Le Conseil élit Madame Corinne BURLET, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Pour la société GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101144/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Today Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 140.713.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Marbella Associates S.A. (Panama), une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Panama, ayant son siège social à Calle 53 Este, Marbella, Torre Swiss Bank, Segundo Piso, Panama, inscrite au Regisiry of Companies de Panama sous le numéro d'inscription 239018,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 mai 2008.

2) Sunset Developments Limited (Gibraltar), une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Suite 31, Don House, 30/38 Main Street, Gibraltar, inscrite au Registry of Companies de Gibraltar sous le numéro d'inscription 69325,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 mai 2008.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TODAY PARTICIPATIONS S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le trente du mois de juin à 10:30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Marbella Associates S.A. (Panama), prénommée, seize actions	16
2) Sunset Developments Limited (Gibraltar), prénommée, seize actions	16
TOTAL: trente-deux actions	32

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Lin XIANG JIAN, né à Guangdong (Chine) le 10 décembre 1967, demeurant à Room 403#, Fifth Building, North-South road, ChangCheng Area, Foshan, G. D. Province, Chine;

- Monsieur Chen LONG BIAO, né au Hunan (Chine) le 12 septembre 1975, demeurant à Room 504#. Thrity-Fourth Building, 1, Second Kuiqi road, Shiwan Area, Foshan, G. D. Province, Chine;

- Monsieur Liang XIAO DONG, né à Guangdong (Chine) le 13 juillet 1967, demeurant à Room 701#, No. 36, Second Construction Street, ChanCheng Area, Foshan, G. D. Province, Chine.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Luxfiducia, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 71.529.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège social est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Marbella Associates S.A. (Panama), a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Calle 53 Este, Marbella, Torre Swiss Bank, Segundo Piso, Panama, registered with the Registry of Companies of Panama under registration number 239018,

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 May 2008 in Luxembourg.

2) Sunset Developments Limited (Gibraltar), a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 31, Don House, 30/38 Main Street, Gibraltar, registered with the Registry of Companies of Gibraltar under registration number 69325,

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 May 2008 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "TODAY PARTICIPATIONS S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) represented by thirty-two (32) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) by the creation and the issue of

five hundred (500) new shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares. The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the last day of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the thirtieth day of June at 10:30 o'clock in the morning.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Marbella Associates S.A. (Panama), prenamed, sixteen shares	16
2) Sunset Developments Limited (Gibraltar), prenamed, sixteen shares	16
TOTAL: thirty-two shares	32

All these shares are entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at EUR 2,500.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

- M Lin XIANG JIAN, born in Guangdong (China) on the 10th of December 1967, residing in Room 403#, Fifth Building, North-South road, ChangCheng Area, Foshan, G. D. Province, China;

- M Chen LONG BIAO, born in Hunan (China) on the 12th September 1975, residing in Room 504#. Thrity-Fourth Building, 1, Second Kuiqi road, Shiwan Area, Foshan, G. D. Province, China;

- M Liang XIAO DONG, born in Guangdong (China) on the 13th July 1967, residing in Room 701#, No. 36, Second Construction Street, ChanCheng Area, Foshan, G. D. Province, China.

3) Has been appointed statutory auditor:

Luxfiducia, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under registration number B 71.529.

4) The mandates of the directors and of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

6) The registered office is fixed at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the representative of the parties appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: Frank STOLZ-PAGE et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26176. — Reçu cent soixante euros à 0,5%: 160 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101135/7241/307.

(080116455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.840.625,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales effectif le 24 juillet 2008, signé entre MEADWESTVACO SPAIN, S.L., SOCIEDAD UNIPERSONAL une société constituée et régie selon la loi Espagnole ayant son siège social au 28, Ibañez de Bilbao, 3 ° C, 48009 Bilbao, Vizcaya, Espagne, associée de la Société, et MEADWESTVACO BELGIUM S.P.R.L., une société constituée et régie selon la loi Belge, ayant son siège social au 191, boulevard du Souverain, 1160 Auderghem, Belgique, également associée de la Société, que:

MEADWESTVACO BELGIUM S.P.R.L., a transféré un million soixante-huit mille neuf cent cinquante et une (1,068,951) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, à MEADWESTVACO SPAIN, S.L., SOCIEDAD UNIPERSONAL précitée.

Il résulte de ce transfert que la Société a, depuis le 24 juillet 2008, pour associée unique MEADWESTVACO SPAIN, S.L., SOCIEDAD UNIPERSONAL précitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008101154/556/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.052.825,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

—
La société AKCEPT S.A., ayant son siège social à ul. Powstancow Sl. 2-4, 53-333 Wroclaw, Pologne, enregistrée sous le numéro 0000075941, propriétaire de 541.585 parts sociales dans GETIN INTERNATIONAL S. à r. l. a modifié sa dénomination sociale en GETIN INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008101152/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.879.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2008

En date du 21 juillet 2008, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

MORGAN STANLEY MOSELLE S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100954/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

A.N.S. Auto New Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 53.476.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.N.S. AUTO NEW SERVICE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101165/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03027. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Akdime Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AKDIME IMMOBILIER SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101166/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03024. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

A.Boizet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. BOIZET SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101167/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03023. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Regard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.080.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101195/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02565. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.680.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101194/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02568. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Avicene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVICENE SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101193/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03033. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Dynamo Studio Graphique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 19, rue St. Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 109.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101191/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03036. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAU'CEANE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008101190/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03038. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

SCHAUS et associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5958 Itzig, 11A, rue Espen.

R.C.S. Luxembourg B 103.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS ET ASSOCIES SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101178/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04069. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Atid, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATID SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101174/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07509. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Store Merl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 67.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE MERL SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101176/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Premiair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 91.887.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101240/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03177. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

First Logistics AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 97.565.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101241/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03173. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Signatures

Référence de publication: 2008101170/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07513. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Netline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NETLINE SA
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Signatures

Référence de publication: 2008101171/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07512. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Société Financière EDITH, Société Anonyme.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 94.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Société Financière EDITH SA
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Signatures

Référence de publication: 2008101172/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07511. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Changes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHANGES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101173/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07510. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Habitus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HABITUS PROMOTIONS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101169/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Laboratoire Dentaire Kayl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE KAYL SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008101168/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03049. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Cerpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.169.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101242/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03170. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 25.468.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101245/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03161. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Lussert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour LUSSERT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101252/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10424. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Labrea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.731.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour LABREA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101251/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10423. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101250/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10422. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.
